

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 11 novembre 2010 à 10 h 30
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président ;
M. Gilles Vaillancourt, vice-président ;

M. Basile Angelopoulos	M. Alvaro Farinacci
Mme Manon Barbe	M. Sammy Forcillo
M. Richard Bélanger	Mme Helen Fotopulos
M. Jean-Jacques Beldié	M. Michel Gilbert
M. Philippe Brunet	M. Edward Janiszewski
M. Pierre Charron	M. Paul Larocque
M. André J. Côté	M. Paul Leduc
Mme Suzanne Dansereau	M. Bill McMurchie
Mme Chantal Deschamps	M. Guy Pilon
M. Richard Deschamps	Mme Caroline St-Hilaire
M. Alan DeSousa	

N'ONT PU ASSISTER

M. Michael Applebaum*, M. Gilles Deguire*, M. Luis Miranda, M. Jean-Marc Robitaille et M. Frank Venneri.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 4 novembre 2010 et l'avis public a été donné le 1^{er} novembre 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

DÉPÔT DE L'ACTE DE NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Dépôt de l'acte de nomination de M. Richard Deschamps à titre de membre du conseil de la Communauté par la résolution numéro CG10 0318 adoptée par le conseil d'agglomération de Montréal le 26 août 2010.



CC10-024 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE
29 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

APPUYÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 29 avril 2010.

CC10-025 MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-095 adoptée à sa séance du 7 octobre 2010,

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Richard Deschamps

Il est résolu d'adopter la mise à jour 2010-2015 du Plan de développement économique de la Communauté, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2009

Dépôt, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009.

M. Vaillancourt et M. Angelopoulos font inscrire au procès-verbal le désaccord de la Ville de Laval avec la comptabilisation à titre de passif des réclamations totalisant 1 966 840 \$ concernant le programme AccèsLogis identifiées à la note complémentaire numéro 10 des états financiers parce qu'ils considèrent ces réclamations irrecevables et s'opposent à leur paiement.

Le président fait noter au procès-verbal le désaccord au même effet exprimé par M. Robitaille, au nom de la couronne Nord, lors de la séance du Comité exécutif tenue le 7 octobre 2010.

CC10-026 GRILLE TARIFAIRE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-114 adoptée à sa séance du 28 octobre 2010,

PROPOSÉ PAR : Mme Manon Barbe

APPUYÉ PAR : M. Paul Larocque

Il est résolu

De ne pas désavouer la grille tarifaire des titres de transport métropolitain pour l'année 2011 adoptée par le conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport par la résolution numéro 10-CA (AMT) - 238 ;

.../3



CC10-026
suite

De réitérer la demande déjà formulée à l'Agence par la résolution numéro CE09-131 du Comité exécutif pour que dorénavant elle transmette simultanément pour consultation les projets de grille tarifaire métropolitaine et de budget d'exploitation afin de permettre l'évaluation de l'impact du changement tarifaire sur les dépenses d'exploitation à caractère métropolitain de même que sur celles du réseau de trains de banlieue.

CC10-027

APPROBATION D'UN EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR DES TRAVAUX À DIVERS BÂTIMENTS CONCERNANT LE MÉTRO

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-093 adoptée à sa séance du 7 octobre 2010,

PROPOSÉ PAR : Mme Manon Barbe

APPUYÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur le Communauté, l'emprunt de deux cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-dix dollars (274 770 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-080-1 de la Société de transport de Montréal.

CC10-028

APPROBATION D'UN EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-127 adoptée à sa séance du 2 novembre 2010,

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

APPUYÉ PAR : Mme Manon Barbe

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté, l'emprunt de deux milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille huit cent cinquante-six dollars (2 474 432 856 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-042-3 de la Société de transport de Montréal.

CC10-029

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE DANS LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DES PROJETS ACCÈSLOGIS

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-110 adoptée à sa séance du 12 octobre 2010,

Attendu que la Communauté a adopté, en 2008, un Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013 pour améliorer les conditions de logement de la population du Grand Montréal ;

Attendu que la Commission du logement social a produit des recommandations pour bonifier le financement gouvernemental des projets dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec, et que ces recommandations de la Commission ont été entérinées par le Comité exécutif le 21 mai 2009 ;

.../4



CC10-029
suite

Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas encore donné suite aux principales demandes de la Communauté à l'effet de revoir le mode de financement des projets AccèsLogis ;

Attendu la volonté de la Communauté que les modalités de financement des projets soient adéquates et équitables, tout en tenant compte de la spécificité des projets, peu importe leur localisation sur le territoire de Communauté ;

Attendu que les modalités actuelles du programme AccèsLogis induisent une pression importante à l'effet que la contribution municipale, issue de taxes foncières, dépasse la cible de 15 % des coûts reconnus ;

Attendu que ce niveau-cible de contribution municipale dans le programme AccèsLogis représente déjà plus du double de la contribution historiquement demandée par les gouvernements au milieu municipal pour les déficits d'exploitation du parc HLM ou pour le programme de supplément au loyer (10 %) ;

Attendu que le remboursement de la Communauté aux municipalités est limité à 15 % des coûts admissibles reconnus et que les finances municipales ne peuvent accepter de payer une plus grande contribution ;

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Paul Leduc

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec de rétablir un équilibre dans la structure de financement des projets AccèsLogis de telle sorte que la contribution municipale soit limitée à 15 % des coûts admissibles reconnus et ce :

- En majorant de 50 % à 60 % le taux de subvention de la Société d'habitation du Québec ;
 - En indexant annuellement les coûts maximums admissibles (CMA) sur la base d'indicateurs reconnus.
-

CC10-030

NOMINATION À LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-125 adoptée à sa séance du 28 octobre 2010,

PROPOSÉ PAR : M. Richard Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

Il est résolu de désigner M. Harout Chitilian, issu de l'agglomération de Montréal, comme membre de la Commission du logement social afin de combler un poste vacant.



CC10-031

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE10-073 adoptée à sa séance du 27 mai 2010,

PROPOSÉ PAR : M. Michel Gilbert

APPUYÉ PAR : M. André J. Côté

Il est résolu de désigner M. Normand Teasdale comme membre du comité consultatif agricole parmi les producteurs agricoles proposés par la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

CC10-032

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR

Attendu que le gouvernement du Québec assure l'application de la réglementation sur l'assainissement de l'air dans l'ensemble du territoire du Québec à l'exception du territoire de l'agglomération de Montréal et qu'il en assume les coûts ;

Attendu que la Communauté a adopté le règlement numéro 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère pour le territoire de l'agglomération de Montréal et que son application est déléguée à la Ville de Montréal ;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à verser à la Communauté une compensation de 3,3 M\$ pour l'application de ce règlement en 2011 mais qu'aucun engagement financier précis n'est confirmé pour les années subséquentes ;

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu de renouveler au gouvernement du Québec la demande de versement d'une contribution financière permanente afin de compenser la totalité des coûts d'application de la réglementation de la Communauté sur les rejets à l'atmosphère dans le territoire de l'agglomération de Montréal.

CC10-033

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE FINANCES

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu de demander au Comité exécutif de considérer la constitution d'un comité de vérification et de finances pour la Communauté.



Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 15 avril, le 29 avril, le 27 mai, le 9 septembre, le 7 octobre et le 12 octobre 2010.
 - Liste des contrats au 29 octobre 2010.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 05.

Les résolutions numéros CC10-024 à CC10-033 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Michael Applebaum et M. Gilles Deguire ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 11 novembre 2010

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
M. Daniel Bouchard, CRE Montréal	Plan métropolitain d'aménagement et de développement Gaz à effet de serre et transport
M. Guy Garand, CRE Laval	Prolongement de la route 19
M. Normand Legault, président Association des maraîchers du Québec	Terres en friche sur le territoire de la Communauté Accès de la machinerie agricole dans le cadre du prolongement de la route 19